

La vision du programme sectoriel de l'éducation en relation avec la stratégie de réduction de la pauvreté et les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) se situe dans l'articulation des trois axes suivants :

- Soutenir le système éducatif pour favoriser la croissance économique, considérée comme le principal moteur de la réduction à terme de la pauvreté ;
- Cibler des actions pour permettre progressivement de corriger les disparités liées au genre, aux zones et éviter l'exclusion ; et
- Promouvoir les investissements permettant l'accès des établissements d'enseignements (général et professionnel) des zones rurales et périurbaines à l'électricité, à l'eau potable et aux TIC.

Mais l'un des défis à relever pour ce secteur d'une portée transversale, concerne l'accès aux services énergétiques modernes, car la quasi-totalité des établissements publics d'enseignements primaire et fondamental (notamment ceux des zones rurales et périurbaines) n'a pas accès à l'électricité et aux moyens modernes d'informations et de communications (PRONIASE/Guinée, 2011).

### C. Secteur Hydraulique et Assainissement

En termes de ressources hydriques, la Guinée est incontestablement le pays le plus pourvu de l'Afrique de l'ouest. Les importantes quantités d'eau pluviale que reçoit annuellement le territoire national sont collectées par un réseau hydrographique très dense comprenant 1165 cours d'eau qui partent de deux (2) massifs montagneux : le Fouta Djallon et la dorsale Guinéenne. Ces cours d'eau codifiés se répartissent dans 23 bassins fluviaux dont 9 Nationaux et 14 internationaux d'où partent ensuite 26 cours d'eau vers les pays voisins. Ce qui vaut à la Guinée l'appellation de « château d'eau de l'Afrique de l'ouest ». Environ 12 % de la superficie totale du pays se trouve dans le Bassin du fleuve Sénégal, 39 % dans le bassin du fleuve Niger et 49 % dans les Bassins Côtiers.

Paradoxalement, moins de 60 % de la population a un accès réel à l'eau potable (ce ratio était de 30 % en 1989, 49 % en 1999) et la Guinée fait partie des pays africains les plus exposés aux maladies d'origine hydrique et aux problèmes d'assainissement de premier degré (évacuation des eaux pluviales et des eaux usées domestiques). Le dispositif d'accès à l'Hygiène-Assainissement-Eau potable (HAEP) est peu performant au triple plan institutionnel, technique et économique. Selon l'inventaire des infrastructures d'hydraulique villageoise réalisées en 2008, on dénombre 12 957 ouvrages (dont 11 037 forages, 857 puits modernes, 988 sources et 75 Systèmes d'Alimentation en Eau (SAE)). Avec ces infrastructures, seulement 42,3% de la population rurale a accès dans un rayon de moins d'un km, à un point d'eau moderne pour une dotation moyenne journalière de 10l/jour/habitant et un ratio de 360 habitants pour un Équivalent Point d'Eau (sources : DSRP 2 et 3).

Source Photo 1 : DSRP III



Les populations rurales continuent d'éprouver des difficultés d'accès à une source d'eau potable (baisse du taux d'accès à l'eau potable entre 2007 et 2012, passant de 74,1% à 68,6%, du fait du non entretien des ouvrages en milieu rural), avec une très légère amélioration dans les villes (90% en 2007 contre 92,9% en 2012). Le développement de l'hydraulique rurale est confié à un service public autonome, le SNAPE (Service national d'aménagement des points d'eau). L'objectif national du SNAPE est de réduire de moitié d'ici 2015 la proportion des personnes n'ayant pas accès à l'eau potable en 2008,

c'est-à-dire, passer de 42,25 à 71,12 %, avec une dotation journalière de 20 litres d'eau par habitant. L'analyse des résultats d'évaluation de l'état des lieux (cf. Rapport sectoriel Hydraulique / Accès aux services énergétiques) montre que l'on est encore très loin de cet objectif. Plus de 90 % des besoins en eau potable des zones rurales et périurbaines est assuré par des moyens d'exhaure manuels (puisage direct sur des cours d'eau, puits traditionnels, pompe manuelle, etc.).

Quant-aux services d'assainissement, l'insalubrité de l'environnement et surtout de l'eau, de même que l'évacuation inadéquate d'excréments humains sont des facteurs importants de transmission de maladies telles que le choléra, la fièvre typhoïde, le paludisme ou la polio. La situation de l'assainissement est critique, surtout dans la ville de Conakry, avec des taux les plus faibles du monde. La majorité des écoles primaires publiques ne disposent pas d'un nombre suffisant d'ouvrages nécessaires pour la gestion des excréments produits sur place. Les villes en général enregistrent un important déficit en matière de drainage des eaux usées et pluviales (DSRP III).

L'amélioration de l'accès aux services énergétiques modernes (ASE) rendrait les systèmes d'approvisionnement en eau potable (AEP) et d'assainissement plus performants et réduirait considérablement la corvée des usagers (notamment les femmes).

L'un des sous programmes du programme national intégré d'accès aux services énergétiques modernes (PRONIASE/Guinée, 2011) concerne le secteur de l'hydraulique et vise pour l'essentiel l'amélioration des performances de la Guinée pour l'atteinte des OMD relatifs à l'eau potable et à l'assainissement à travers l'accès des services d'AEP<sup>10</sup> à l'électricité et à la force motrice.

#### D. Secteur Agriculture et Environnement

La Guinée recèle des ressources naturelles considérables qui lui offrent un réel avantage comparatif et des opportunités de diversification et de développement agricole au sens large

<sup>10</sup> Adduction d'eau potable

(agriculture, élevage, pêche, exploitation forestière, etc.). Sa population rurale représente plus de 60 % de la population totale (en 2011) tire environ 80 % de ses revenus des activités agricoles.

Le pays est riche en terres cultivables, près de 6,2 millions d'hectares dont 25% seulement sont cultivés annuellement. Le potentiel de terres irrigables est estimé à 364.000 ha dont 30.200 actuellement aménagés. Le réseau fluvial de 6.250 Km est constitué de 1161 cours d'eau comprenant 23 bassins fluviaux repartis sur un plateau continental couvrant 43 000 km<sup>2</sup>. Le patrimoine forestier est évalué à 2,7 millions d'hectares et la pluviométrie est particulièrement favorable (sources : DSRP 2 et PRONIASSE/Guinée). L'agriculture représente 17,2 % du PIB et répond principalement à une demande locale (riz, bananes, patates douces, fonios et maïs), même si le secteur compte quelques plantations industrielles (huile de palme, bananes, arachides, mangues, ananas et bois).

Malgré ce potentiel, le milieu rural reste la principale zone de concentration de la pauvreté et de l'extrême pauvreté (86 % des pauvres guinéens vivent en milieu rural, les femmes y participent à la hauteur de 53,3 % (Source : DSRP2)). Même dans les régions à fort potentiel hydro agricole, les systèmes d'exploitation traditionnels sont loin d'assurer l'autosuffisance ou la sécurité alimentaire. Les équilibres écologiques qui permettaient de maintenir la fertilité des sols sont généralement rompus par les mauvaises pratiques agricoles. Les cultures pluviales (qui portent sur 95 % des superficies totales mises en valeur), avec leurs faibles rendements à l'hectare, restent prédominantes. Les superficies en cultures irriguées sont insignifiantes par rapport à la disponibilité en eau et en domaines aménageables.

L'analyse des résultats d'évaluation de l'état des lieux (cf. Rapport sectoriel Agriculture / Accès aux services énergétiques) montre que le sous-développement du secteur agricole au sens large reste lié au faible accès des systèmes de productions aux équipements agricoles, aux services énergétiques modernes (électricité, forces motrices et combustibles modernes) et au savoir-faire (Formation des producteurs et des encadreurs).

L'un des sous-programmes du PRONIASSE/Guinée concerne le secteur de l'agriculture et vise pour l'essentiel l'amélioration des systèmes d'exploitation pour l'atteinte des OMD relatifs à l'éradication de la faim.

Sur la plan forestier, la Guinée dispose de potentialités importantes dans le domaine des ressources naturelles avec : (i) des forêts, (ii) des aires et des sites protégées de renommée mondiale, (iii) des sources et des lits de cours d'eau faisant du pays le château d'eau de l'Afrique de l'Ouest, (iv) un écosystème varié ; et (v) une importante biodiversité. Mais la plupart de ces ressources naturelles sont actuellement menacées faute de stratégies et d'actions concertées pour leur protection.

La Guinée est signataire des principaux Accords internationaux à finalité environnementale, notamment ceux ayant pour objet l'atténuation des impacts sur le changement climatique. Cela implique pour le pays, que les stratégies de développements énergétique, minier et industriel intègrent pleinement la priorité pour des solutions énergétiques à faible émissions de CO<sub>2</sub> et pour des actions de protection de l'environnement au niveau national (eaux, forêts en particulier).

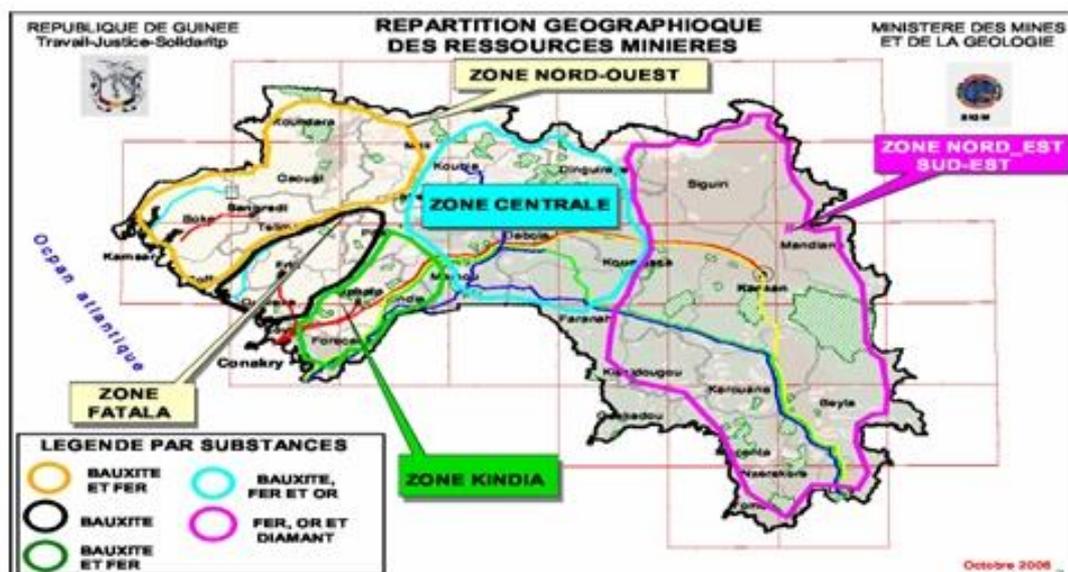
## E. Secteur des mines et industries

Le secteur industriel représente 53 % du PIB, dont 14,7 % relèvent de l'exploitation minière et une proportion substantielle du reste d'activités industrielles liées au secteur minier qui fournit à l'État 25 % de ses revenus. Les principales ressources minérales du pays sont la bauxite (30 % des réserves mondiales), le minerai de fer, le diamant et l'or.

L'un des obstacles au développement de l'économie guinéenne réside dans l'insuffisance et la mauvaise qualité des infrastructures de base (réseaux de transport, réseau de fourniture d'électricité, technologies de l'information et de la communication, etc.). La Guinée présente un déficit important dans quasiment toutes les catégories d'infrastructures.

Le pays recèle un potentiel minier reconnu comme l'un des plus importants en Afrique de l'Ouest, exploitable en grande partie à ciel ouvert et relativement proche d'un accès maritime pour certaines substances (plus de la moitié des réserves mondiales de bauxite, d'importants gisements de fer (9 milliards de tonnes), d'or, de diamant, de nickel, de cuivre et de titane, ainsi que des indices probants qui présagent l'existence d'uranium et de pétrole). La bauxite, le fer, le diamant et l'or sont en cours d'exploitation par des multinationales actives en Guinée depuis les années 1960 pour certaines. L'exploitation minière artisanale à petite échelle est également en expansion notamment pour l'or et le diamant qui occupent directement plus de 300 000 personnes.

Carte 4 : Répartition géographique des ressources minières de la Guinée (source : Ministère de Mine et de Géographie, citée dans DSRPIII)



Le Gouvernement ambitionne pour les années à venir d'améliorer la gouvernance du secteur minier à travers une vision stratégique forte pour le développement dudit secteur dans sa globalité. Le concept de « Mines et Développement Intégré Durable » adopté à cet effet s'articule autour de quatre (4) axes : (i) - le développement de l'agriculture et du tissu industriel dans les zones minières et le long des voies de transport des produits miniers ; (ii) -

la protection de l'environnement et sa restauration ; (iii) - le développement communautaire dans les zones d'exploitation minière ; et (iv) - le contrôle régulier des activités minières pour améliorer et sécuriser les revenus de l'Etat (source : DSRP III).

Les mines en exploitation représentent environ 25% des revenus de l'Etat principalement la bauxite, le fer, les diamants et l'or. Parmi les principaux facteurs qui retardent le développement des secteurs des mines et industries manufacturières il y a notamment l'accès à l'électricité (continuité, qualité et coût du service d'électricité).

Un grand nombre de projets miniers sont en phase de développement ou à l'étude (source : LPDSE, 2012), dont notamment :

- 4 usines d'alumine : Alcoa à Kamsar ; CPI (China Power Investment) et Alufer à Boffa ; Henan Chine à Téliélé ;
- 7 projets d'extraction de bauxite : Projet Global Alumina, Bubal et Mudabal à Sangaredi ; Projet Dian-Dian (Rusal) ; Projet Dabola/Tougé (Iran) ; Projet Gaoual (Alliance Mining Corporation) ; Navazota (Gaoual-Boké) ; IMD (Téliélé-Fria) ;
- 6 projets d'extraction de fer : Rio Tinto à Simandou ; Belle Zone à Kalia ; BSGR-Valé à Zogota ; Pinnacle-Group Assets Limited (Faranah-Dabola) ; GDC-BelleZone à Forécariah ; Euronimba.

Ces projets demanderont des quantités importantes d'électricité. Il est prévu que les mines seront pour la plupart auto-productrices et développeront leurs propres sites de production d'électricité, dont une partie sera éventuellement vendue au réseau national.

Les prévisions en matière de demande future d'électricité du secteur minier (résultant des perspectives de développement de ce secteur pour les années à venir), dans un scénario haut (avec deux fonderies d'aluminium et une aciérie) pourraient à elles seules absorber plus de 80% du potentiel hydroélectrique (6 000 MW) inventorié à ce jour (source : LPDSE, 2012).

#### F. Genre et Promotion féminine

Selon plusieurs études réalisées en Guinée sur la question genre, les femmes guinéennes occupent une place prépondérante sur le plan démographique, sociologique et économique (activités domestiques et productives). Plus de 75 % d'entre-elles vivent en zone rurale, où elles représentent plus de 53 % de la main-d'œuvre active. Elles consacrent environ 80 % de leur temps à des tâches domestiques et agricoles, en particulier pour la production vivrière et dans les activités connexes de transformation, de stockage et de commercialisation de produits agricoles.

Les tâches domestiques qui leur sont affectées de par la répartition sociale du travail (donnée socioculturelle) sont également un facteur déterminant du profil de leur pauvreté. Elles sont affectées aux activités liées à l'approvisionnement en eau potable, à l'énergie domestique (principalement constituée par le bois) et à l'assainissement de l'environnement domestique. Elles assurent aussi l'essentiel des charges financières pour l'éducation des enfants et pour la santé maternelle et infantile (sources : Rapport thématique et sectorielle Genre, 2009 / PRONIASE).

Mais, malgré cette prépondérance dans les activités domestiques et productives en zones rurales comme urbaines, les études montrent que, dans le contexte général de la pauvreté en Guinée, les femmes sont les plus vulnérables, les moins dotées de capacités et de ressources leur permettant de faire prévaloir leurs droits et leurs intérêts. Elles sont aussi les plus nombreuses à fréquenter les structures de santé parce que directement concernées par la plupart des questions liées à la santé du ménage et à la reproduction.

L'analyse des indicateurs de développement humain fait ressortir des inégalités de genre avec un indice de genre de 0,439 (SIGI Index OCDE) qui fait que la Guinée se trouve parmi les huit (8) pays (78 sur 86) ayant les plus grandes disparités entre les femmes et les hommes dans l'espace hors-OCDE. Les inégalités entre les femmes et les hommes se sont approfondies entre 2009 et 2012, avec l'indice passant de 0,228 à 0,439. Elles constituent des entraves à la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (DSRP III).

La situation énergétique largement précaire des structures sanitaires des zones rurales et périurbaines affecte considérablement la situation des femmes et des enfants. Le manque d'éclairage dans les salles d'accouchement, celui de chauffe-eau pour l'eau chaude sanitaire, les mauvaises conditions de conservation des médicaments et le manque de moyens adéquats de transport des malades (notamment des femmes en phase d'accouchement) constituent les causes majeures de la mauvaise situation infantile et maternelle en Guinée et handicapent beaucoup l'atteinte de l'ensemble des OMD (Analyse tirée du Programme national intégré d'accès aux services énergétiques (PRONIASSE/Guinée, 2011)).

Le Gouvernement a adopté en Janvier 2011 sa Politique Nationale Genre (PNG), à travers laquelle, il entend « faire de l'égalité entre les hommes et les femmes un pilier central des valeurs et normes morales et éthiques » de la société guinéenne en lien avec les instruments juridiques internationaux et régionaux qu'il a ratifiés en la matière.

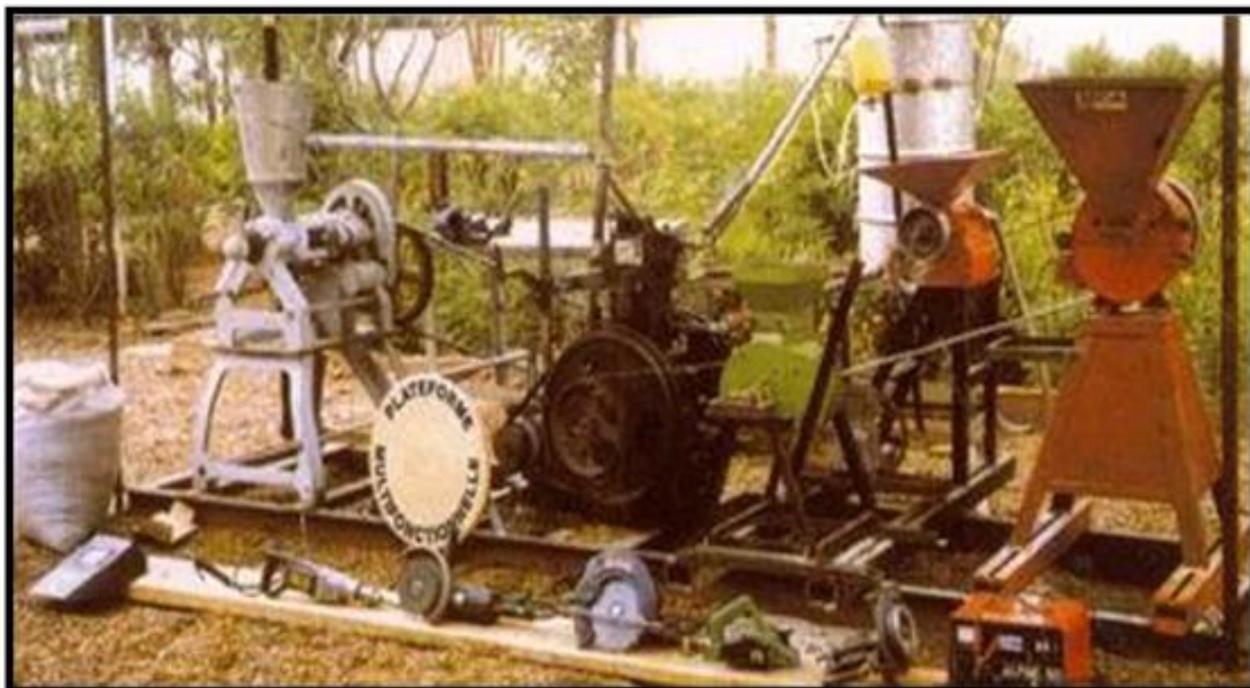
En dehors des besoins en services énergétiques pour l'amélioration de la qualité des secteurs sociaux de base (santé, éducation et hydraulique) et des systèmes de productions que les femmes partagent avec les hommes, il existe des besoins spécifiques en services énergétiques qui répondent plus directement aux seules préoccupations des femmes.

La plateforme multifonctionnelle (PTFM) est l'un des systèmes technologiques le plus approprié pour répondre aux besoins énergétiques des petites agglomérations rurales en général et des femmes rurales et périurbaines en particulier (allègement des travaux des femmes et réduction de la pauvreté féminine à travers de micro entreprises génératrices de revenus). La phase pilote du programme national PTFM initiée avec l'appui de la Cellule Régionale Plate-forme Multifonctionnelle du Programme des Nations Unies pour le Développement (PREP<sup>11</sup> /PNUD) est en passe de changement d'échelle des suites de ses premiers résultats très positifs. La vulgarisation des plateformes sur une grande échelle permettrait de répondre à un grand nombre de besoins énergétiques des ruraux et périurbains en général, et des femmes, en particulier.

---

<sup>11</sup> Programme régional Energie-Pauvreté / Programme des Nations Unies pour le Développement

Photo 2 : de la Plateforme multifonctionnelle (Source : Programme national PTFM/Guinée)



## II. SITUATION ENERGETIQUE DU PAYS : ETAT DES LIEUX

### 2.1. Revues des Sous-secteurs Energétiques

#### 2.1.1.. Sous-secteur Electricité

##### A. Potentialités

La Guinée recèle un potentiel hydroélectrique considérable (estimé à plus de 6 000 MW), mais très faiblement valorisé (127,2 MW installés et exploités, soit environ 2 % du potentiel).

La répartition de ce potentiel hydroélectrique se présente comme suit.

- La Guinée Maritime compte sept (7) grands bassins représentant 2,8 GW soit 46 % du potentiel national . C'est dans cette région que les principales centrales hydroélectriques du pays ont été aménagées (les sites de Grandes Chutes, Donkéa et Banéa, appartenant au système Samou pour une puissance totale installée de 47 MW et un productible moyen annuel de 244 GWh, . et l'aménagement hydroélectrique de Garafiri (75MW) sur le haut Konkouré pour un productible moyen annuel de 260GWh);
- La Moyenne Guinée compte également sept (7) grands bassins représentant une capacité estimée à 2,6 GW soit 43 % du potentiel total hydroélectrique du pays. La principale réalisation est la mini centrale de Kinkon pour une puissance installée de 3,20 MW et la microcentrale de Samankoun;
- La haute Guinée dispose d'un potentiel estimé à 0,5 GW soit 8,9 % du potentiel total du pays. Ce potentiel est réparti entre plusieurs grands bassins avec des cuvettes très larges. C'est dans le bassin du Tinkisso, un des affluents du fleuve Niger, qu'une micro-centrale de 1,5 MW a été mise en place; et
- La Guinée Forestière présente un potentiel de 0,1 GW soit 2,0 % du potentiel total du pays. Parmi les sites identifiés, il y'a un nombre important de mini, pico et micro aménagement qui présentent de l'intérêt pour leur réalisation.

##### B. Production

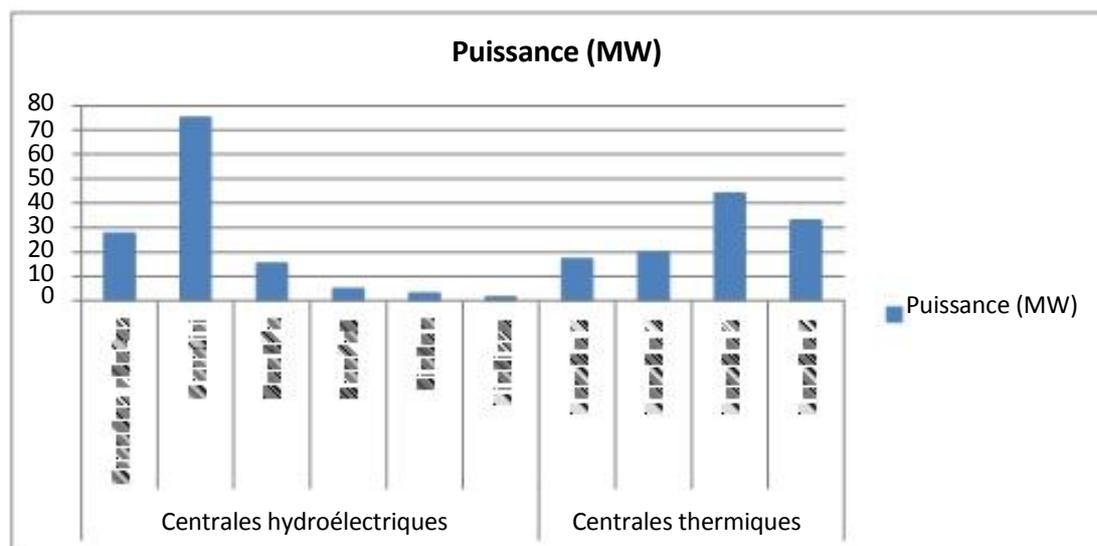
La capacité nominale installée en 2011 était d'environ 343 MW (dont 127,2 d'hydroélectricité, 212,8 de thermique et près de 3 Mwc dispersés à travers le solaire photovoltaïque (PV) pour l'essentiel et l'éolien). Mais la capacité requise (de par le niveau effectif de la demande d'énergie dans les conditions normales de production et de transmission) au même moment est évalué à 272 MW , dont 127,2 MW (soit 46,7 %) pour

l'hydroélectricité, environ 142 MW (soit 52 %) pour le thermique et près de 3 MWe<sup>12</sup> pour les applications à travers l'énergie solaire photovoltaïque et éolienne, essentiellement.

**Tableau 1** : Principaux centres de production d'électricité (Offre publique)

Sources d'électricité	Sites	Puissance (MW)
Centrales hydroélectriques	Grandes chutes	27,6
	Garafiri	75
	Donkéa	15,3
	Banéah	5
	Kinkon	3,2
	Tinkisso	1,5
Centrales thermiques	Tombo 1*	17,1*
	Tombo 2*	20*
	Tombo 3	44
	Tombo 5	33

(\*) - 24 MW déjà installés en 2014, dans le cadre de la phase de réhabilitation liée au contrat de 100 MW



**Graphique 2** : Répartition des puissances installées par site

Le système électrique guinéen est composé de deux ensembles interconnectés et d'une multitude de centres isolés.

<sup>12</sup> Une donnée de 2011 (année de référence), mais en 2014 déjà, la puissance installée pour l'éclairage public est évaluée à 90 Wc x 7000 unités,

Le premier système interconnecté, qui dessert la plus forte concentration d'usagers et s'étend de Conakry à Labé, est alimenté par :

- Les centrales thermiques de Tombo (77,2 MW), actuellement en phase de réhabilitation et expansion (50 MW supplémentaires Tombo I et II lié au contrat des 100 MW) ;
- La centrale hydroélectrique de Grandes Chutes (27 MW) ;
- La centrale hydroélectrique de Donkéa (15 MW) ;
- La centrale hydroélectrique de Banéa (5 MW) ;
- La centrale hydroélectrique de Garafiri (75 MW) ;
- La centrale hydroélectrique de Kinkon (3,4 MW) ;
- Prochainement : la centrale thermique de Kipé (50 MW), liée au contrat des 100 MW ; ➤ A partir de 2015-2016 : la centrale hydroélectrique de Kaléta (240 MW dont 30% destinés à l'export sur le réseau interconnecté de l'OMVG), actuellement en cours de construction par le groupe chinois CWE.

Un second système interconnecté se situe au centre du pays. Il est alimenté par la microcentrale hydroélectrique de Tinkisso (1,65 MW) et la centrale thermique de Faranah (1,4 MW).

Les autres composantes du système électrique du pays sont :

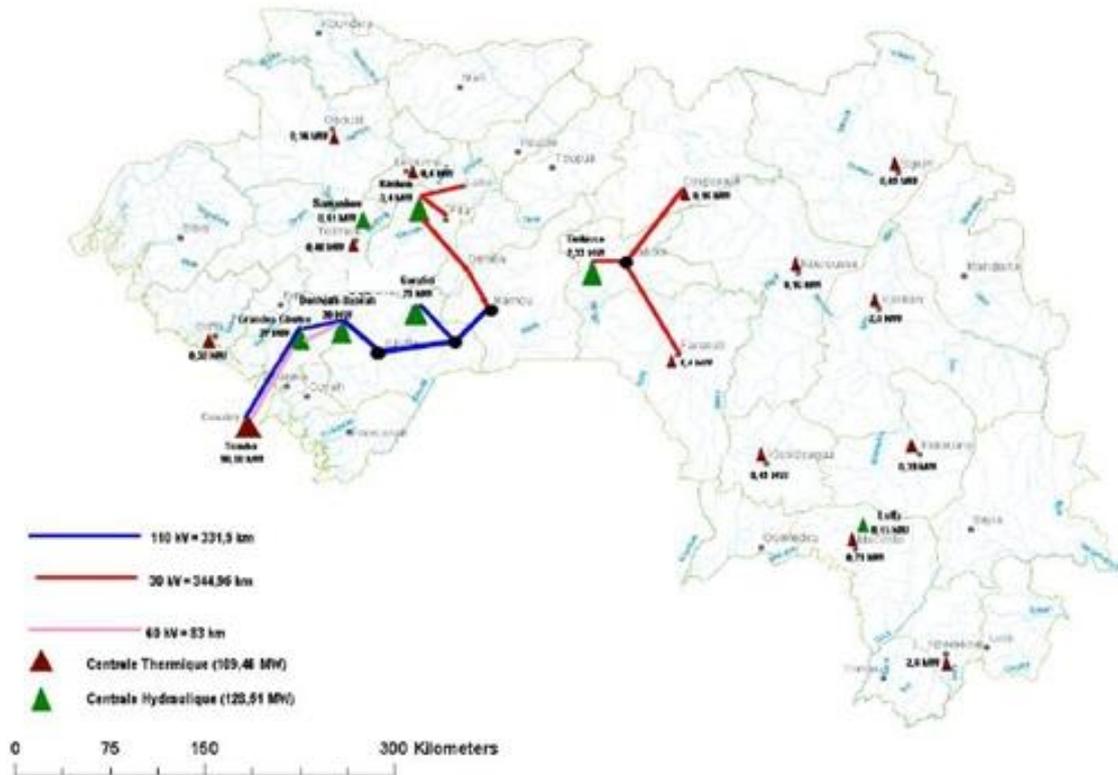
- 11 centres isolés à l'ouest et à l'est (Boffa, Gaoual, Télimélé, Lelouma, Kissidougou, Kouroussa, Boké, Kankan, Kérouané, Macenta et N'Zérékoré), alimentés par des groupes diesel développant 10,14 MW au total (seuls ceux de Kankan, Boké, Macenta et N'Zérékoré sont actuellement opérationnels) ;
- 2 pico-centrales hydrauliques isolées à Samankou (0,41 MW) et Loffa (0,15 MW) alimentant respectivement Télimélé dans l'ouest et Macenta au sud-est du pays.

Il est utile de noter que toutes les entreprises et la majorité des particuliers aisés ont recours à l'autoproduction par le biais de générateurs diesels. Les entreprises minières ont une capacité totale installée d'environ 100 MW en 2013. Ceci constitue la forme de production d'électricité la plus coûteuse et toute alternative crédible fournie par l'Entreprise publique « EDG » (Electricité de Guinée) ou par un producteur indépendant serait certainement considérée avec intérêt par ces usagers.

La Guinée présente un déficit de production électrique structurel et croissant sous l'effet conjugué d'une augmentation rapide de la demande (qui devrait encore s'accélérer dans les années à venir avec le développement prévu de sites miniers d'importance majeure) et d'une progression lente de l'offre due au manque d'investissement et à la dégradation progressive des outils de production et de transmission d'électricité.

Au total, la capacité publique installée par l'opérateur EDG est estimée à environ 227 MW (incluant les 77,2 MW de la centrale thermique de Tombo, dont 80 % actuellement à l'arrêt), alors que, d'après les estimations de demande actualisées du MEH (Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique), la demande pourrait atteindre 1.940 MW en 2025.

Carte 5 : Carte du système électrique de la Guinée (Source : EDG, 2011)



Afin de pallier le déficit de production électrique de plus en plus insoutenable (dû à : i) une demande de plus en plus croissante, ii) l'état de dégradation des installations de production thermique de Tombo et hydrauliques dont la réhabilitation tarde à venir, et iii) au retard enregistré dans la mise en service de l'adjonction de 100 MW), l'Etat guinéen a jugé nécessaire de faire appel à la « Société AGGREKO » pour un contrat de location de puissance de 50 MW sur une période de 12 mois (septembre 2013 à Août 2014). Le gouvernement affiche une volonté ferme d'accélérer le développement des projets existants afin de rattraper le retard accumulé. Un plan de redressement du secteur a été élaboré et est en cours de réalisation avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

La puissance installée et le niveau de production varient fortement d'une année à l'autre. Le dernier inventaire des capacités nominales installées se présente comme suit (Tableau 2, ci-après).

Le principal opérateur du sous-secteur de l'électricité est la Société EDG (Electricité de Guinée) créée par l'État en lieu et place des défuntés SOGEL et ENELGUI (Décret D / 2001 / 098 / PRG portant Réorganisation du sous-secteur de l'électricité durant une "période transitoire").

Tableau 2 : Inventaire des capacités installées à fin 2013

Services	Puissance installée					
	Hydroélectricité		Centrales Thermiques et Groupes électrogènes divers		Solaire et éolien (MW)	
	Puissance (MW)	Production (MWh)	Puissance (MW)	Production (MWh)	Puissance (MW)	Production (MWh)
EDG	127,2	<b>40 844,00</b>	89	444,5		
Miniers (SAG, SMD, RUSAL, CBG etc.)			100	2 400		
Eclairage P SPV,					3	36
Location puissance/Aggréko			50	1 000		
Services publics (SNAPE, NTCI, CS etc.)					3,41	20,46
Autres (privés)			25	150	1,8	7,2
BERD			1,45	7,25		
<b>Total</b>	<b>127,2</b>	<b>40 844</b>	<b>265,45</b>	<b>4001,75</b>	<b>8,21</b>	<b>63,66</b>

Source : Enquêtes L. Donsoumah : Mission UNDP/MEH- SE4ALL, 2014

En tant que société anonyme (S.A) à participation publique, l'EDG est chargée de la gestion du patrimoine et de tous les droits et obligations qui en découlent, de l'exploitation, de l'entretien, de la réhabilitation, du renouvellement et du développement des ouvrages et équipements de production, transport et de distribution d'énergie électrique, en vue d'assurer la fourniture du service public d'électricité.

Le réseau interconnecté fournit environ 90% de la production de l'EDG. Par ailleurs, EDG procède à des achats d'énergie auprès des miniers CBG et ACG pour les localités de Boké et de Fria représentant 1,02 % de la production globale.

Il existe des milliers de petites installations solaires photovoltaïques (à usage familial ou collectif, notamment en milieu rural, mais de plus en plus en zones périurbaines du fait de la mauvaise qualité du service public d'électricité) et d'éoliennes pour le pompage de l'eau en zone rurale. Les Projets d'aménagement hydroélectriques de grandes, moyennes et petites puissances réalisables à moyen terme représentent un potentiel de 2 148 MW (dont Kaléta